

M^e Gabrielle Marceau : de Québec à Genève

Participer aux enjeux mondiaux



M^e Gabrielle Marceau, conseillère à la Division des affaires juridiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), professeure associée à la Faculté de droit de l'Université de Genève et à l'Institut universitaire de hautes études internationales et du développement (IHEID).

M^e Gabrielle Marceau a une fiche de route peu commune en matière de droit. Depuis 25 ans, elle œuvre à la Division des affaires juridiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en Suisse. Elle enseigne aussi le droit à l'Université de Genève et supervise une dizaine de doctorants. Elle n'a jamais oublié l'Université Laval, là où tout a commencé. Elle y a fait un don planifié en faveur de la Faculté de droit.

Portrait d'une passionnée qui souhaite contribuer à la formation d'une prochaine génération de spécialistes en droit international.

À l'OMC, M^e Marceau conseille et assiste les juges du tribunal de première instance afin qu'ils puissent rendre le jugement le plus éclairé possible lorsqu'il y a litige entre

« Pour moi, la philanthropie représente la vie en groupe, en société et l'altruisme. C'est l'être humain dans sa dimension la plus complète. Un pont qui relie les gens ensemble. »

deux pays membres de l'Organisation. Mais, selon la juriste, avant d'en arriver là, il faut se parler. Ce pourquoi l'OMC est d'abord un forum, un lieu où les gouvernements membres se rendent pour s'efforcer de résoudre les problèmes commerciaux qui les divisent.

Le rôle qu'exerce cette passionnée de droit international exige une connaissance approfondie des règles régissant le commerce entre les pays et une compréhension fine des enjeux économiques, sociaux, culturels, religieux et politiques des nations du monde. Cette expertise, elle l'a acquise au fil des ans, mais c'est à l'Université Laval que son parcours a débuté.

Une passion sans frontières

Le passage de Gabrielle Marceau à l'Université Laval est bref, mais déterminant. C'est ici, en 1978, qu'elle entreprend son baccalauréat en droit, pour le terminer à l'Université de Sherbrooke. Dès la première session, l'étincelle est née. C'était lors d'un cours sur le droit international public. Après cinq années en pratique privée chez Joli-Cœur & Lacasse à Québec, elle quitte pour le London School of Economics (LSE) pour y faire un LL.M. L'étincelle se transforme en véritable amour pour le droit international économique, qui deviendra son objet de thèse qu'elle complètera au University College London (UCL) en 1993. Rapidement, sa thèse sera publiée par Oxford University Press (OUP). L'année suivante, à 34 ans, la jeune spécialiste s'envole pour Genève et rejoint l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui deviendra, en 1995, l'OMC.

(Suite page 2)

Unis même dans la philanthropie

Que ce soit par son don planifié effectué en 1997, ou par le fonds qu'il a créé avec sa conjointe Gaétane Giguère 20 ans plus tard, le professeur émérite Henri Brun voit son engagement envers la Faculté de droit comme une suite logique à leur parcours de vie commune et un reflet de leurs valeurs.

C'est bien connu, les campus universitaires sont souvent des lieux propices aux rencontres amoureuses. Si plusieurs flammes s'éteignent au détour d'un regard, d'autres donnent naissance à une histoire solide et fertile. En 1959 à l'Université Laval, débute celle de Henri Brun, étudiant en droit, et de Gaétane Giguère, étudiante à la Faculté de médecine.

« Ce fut de merveilleuses années, se souvient Henri Brun. Ma rencontre avec Gaétane, d'abord, puis la vie étudiante dans laquelle j'étais très impliqué. Je passais la plupart de mon temps sur le campus. » C'est qu'en plus de faire partie de l'équipe de basket-ball, Henri Brun dirigea le journal étudiant d'alors, *Le Carabin*, et fut vice-président de l'Association étudiante AGEL, l'ancêtre de la CADEUL.

En 1963, au terme de ses études de 1^{er} cycle en philosophie, en histoire et en droit, il s'envole pour Paris où il entreprend une maîtrise et un doctorat à la prestigieuse université de Sorbonne. « Gaétane m'a suivi dans cette aventure et s'est inscrite en études littéraires. Toutes nos décisions se sont prises à deux à partir de ce moment, relate M. Brun. Philanthropie incluse ! » Leur retour au Québec en 1967 marquera le début de leurs carrières respectives. Lui, à titre de professeur de droit constitutionnel, administratif et de la personne à l'Université Laval et elle, dans le domaine de la technologie médicale à l'Hôpital du Saint-Sacrement.



Me Henri Brun, professeur émérite de la Faculté de droit de l'Université Laval, et sa conjointe Gaétane Giguère.

De professeur émérite à chevalier de l'Ordre du Québec

Henri Brun est devenu l'un des constitutionnalistes les plus réputés au Canada. Désigné professeur émérite par l'Université Laval en 2004 et reçu chevalier de l'Ordre du Québec

« Ce fut de merveilleuses années. Ma rencontre avec Gaétane, d'abord, puis la vie étudiante dans laquelle j'étais très impliqué. »

en 2015, son apport au domaine juridique est reconnu de tous.

S'il a formé des milliers de juristes, c'est avant tout la recherche et la rédaction qui, naturellement, l'appelaient. « J'ai toujours aimé l'écriture et je possède un esprit de synthèse. J'aime mettre les choses en ordre et faire des plans. C'est à partir de 1978, moment où j'ai commencé à plaider devant la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada, que j'ai développé l'art de l'argumentation par la parole. J'y ai pris plaisir et j'ai appliqué cette pratique dans mon enseignement », raconte le juriste. Il n'en demeure pas moins que Henri Brun a publié plus d'une centaine de volumes et d'articles

spécialisés, dont plusieurs sont devenus des références.

Un don qui s'inscrit dans la continuité

Le sentiment d'appartenance du couple envers l'Université Laval est très fort. Leurs trois garçons y sont d'ailleurs aussi diplômés. Soutenir leur *alma mater* s'est donc avéré pour tous les deux un geste naturel, et ce, peu après leur entrée sur le marché de l'emploi.

En 1997, Henri Brun signe un don planifié visant à soutenir l'enseignement et la recherche à la Faculté de droit. « Le don planifié, en l'occurrence le don d'une police d'assurance vie, m'a permis de verser un montant plus important que ce que j'avais donné auparavant et ainsi de bonifier l'impact de mon geste », explique-t-il. Dix ans plus tard, le couple renouvelle son appui envers l'Université Laval en créant le *Fonds Gaétane-et-Henri-Brun* en droit constitutionnel. Ils encouragent ainsi le recrutement et la poursuite des études de 2^e et 3^e cycles dans ce domaine qui leur est cher. « Comme nous avons toujours pris les décisions importantes ensemble, confie le donateur, il était essentiel pour nous que ce projet philanthropique soit commun et qu'il reflète nos valeurs. »

Encourager la recherche sur les institutions parlementaires ou de droit public



Des diplômés de la promotion 1963 qui ont à cœur le développement de leur *alma mater*, dont le très honorable Brian Mulroney, ont réuni les fonds nécessaires à la création, en 2011, d'une bourse qui tissera des liens entre les générations d'étudiants. Ainsi, la bourse d'accueil à la maîtrise de la Promotion 1963 sur les institutions parlementaires vise à encourager les étudiantes et étudiants déjà admis dans un programme de maîtrise avec essai ou avec mémoire dont le sujet de recherche est en lien avec les institutions parlementaires ou de droit public. D'une valeur de 5 000 \$, cette bourse est remise aux deux ans dans le cadre du Gala Reconnaissance et Distinction de la Faculté de droit de l'Université Laval.

La promotion 1963. Au centre, le très honorable Brian Mulroney.

Participer aux initiatives de réforme du Sénat

M^e Catherine Mathieu - Première récipiendaire de la bourse d'accueil à la maîtrise de la Promotion 1963 sur les institutions parlementaires ou gouvernementales - 2011

« Mon projet de maîtrise visait à étudier la possibilité de réformer le Sénat canadien sans avoir recours à la participation des provinces. L'obtention de la bourse m'a permis de terminer rapidement mon mémoire et de le soumettre à la Cour suprême du Canada en vue de l'obtention d'un stage. Cela a ainsi contribué à ce que j'aie l'immense privilège d'agir à titre de clerc pour l'honorable juge en chef Beverley McLachlin au terme de mes études de maîtrise. Savoir que l'on travaille sur un projet dont le sujet fait l'objet d'une bourse nous prouve la pertinence de nos recherches et l'importance de s'y consacrer. C'est extrêmement motivant. »



(Suite de la page 1) - Participer aux enjeux mondiaux

À l'époque, elle était la 4^e juriste travaillant dans les litiges internationaux. L'Organisation en compte aujourd'hui 80.

Enseigner : une affaire de famille

Très jeune, Gabrielle aspire à devenir enseignante lorsqu'elle regarde avec admiration son père (Vincent Marceau, 1930-2005), comptable et chargé de cours en mathématiques à l'Université Laval, corriger des piles de copies d'examen. Avec comme grand-père maternel Charles De Koninck (1906-1965), à l'origine de la Faculté de philosophie de l'Université Laval, l'enseignement fait en quelque sorte partie de l'ADN familial. Son rêve se

concrétise à l'Université de Genève où elle enseigne depuis 20 ans. Ses étudiants, dont elle prend un soin presque maternel, sont très chanceux de bénéficier de son enseignement et de ses conseils.

Donner pour établir des ponts

C'est en faisant son testament que M^e Marceau a eu l'idée de donner à l'Université Laval, berceau de ses études en droit. Elle est aussi très attachée à sa ville natale, Québec. Elle planifie d'ailleurs y déposer ses valises à sa retraite. « Ayant la chance de bénéficier d'un revenu confortable, je trouve important de soutenir ma faculté afin que d'autres étudiants développent une passion pour le droit international, ce qui

les amènera encore plus loin. Mon don par testament me permet de donner un montant significatif qui aura un impact plus grand », confie la donatrice.

Plusieurs autres causes trouvent écho dans l'âme généreuse de M^e Marceau. Néanmoins, l'éducation occupe une place centrale. « Je souhaite soutenir les universités qui ont contribué à la personne que je suis devenue. Pour moi, la philanthropie représente la vie en groupe, en société et l'altruisme. C'est l'être humain dans sa dimension la plus complète. Un pont qui relie les gens ensemble. »

Fiscalité et dons: pour y voir clair!



Par M^e Khashayar Haghgouyan

Afin d'encourager des gestes philanthropiques, les lois fiscales fédérale

et québécoise prévoient un traitement favorable lié aux dons de bienfaisance.

En vertu de ces lois, un particulier peut bénéficier d'un crédit d'impôt pour dons effectués par lui, ou par son (sa) conjoint(e) si ce dernier ne les utilise pas, sur le montant admissible du don. S'il s'agit d'un don d'une somme d'argent, c'est l'entièreté de cette somme qui est admissible. Dans les autres cas, par exemple l'achat d'un billet pour une soirée-bénéfice, il s'agit de l'excédent de la juste valeur marchande du don sur le montant de l'avantage reçu par le particulier. Dans les faits, le montant admissible au don est inscrit sur le reçu officiel émis par l'organisme de bienfaisance.

Le crédit d'impôt fédéral pour don équivaut à un crédit de 15 % de la valeur sur la première tranche de 200 \$, auquel s'ajoute un crédit de 33 % ou de 29 % sur la valeur des dons qui excède 200 \$.

Quant au crédit d'impôt québécois pour don, il correspond à un crédit de 20 % de la valeur des dons sur la première tranche de 200 \$, auquel s'ajoute un crédit de 25,75 % ou de 24 % sur la valeur des dons qui excède 200 \$.

Au fédéral, le crédit pour don est limité à 75 % du revenu net du particulier (sauf si le don est fait lors de l'année du décès du particulier). Au Québec, ce plafond n'existe plus depuis 2016. Tant au provincial qu'au fédéral, ce crédit peut être reporté de façon prospective sur cinq ans. Le particulier doit réclamer un crédit qu'il reporte d'une année passée avant d'en demander un pour ses dons de l'année courante.

Maximiser le bénéfice fiscal

Un don permettrait de maximiser le bénéfice fiscal en fonction de la situation particulière du donateur (son revenu annuel, sa situation matrimoniale, son historique de dons, etc), en se prévalant des règles spécifiques prévues dans la loi, notamment le transfert entre conjoints et le report prospectif de crédits.

À titre d'exemple, puisque le taux du crédit est plus élevé lorsque les dons totalisent un montant supérieur à 200 \$, un particulier pourrait envisager de reporter un don inférieur à ce montant à une année subséquente pour pouvoir le cumuler avec d'autres dons et ainsi bénéficier d'un taux de crédit plus avantageux. Dans le cas de titres cotés en bourse, il est plus avantageux sur le plan économique de faire un don direct des titres, plutôt que de vendre les titres à un tiers et de remettre ensuite l'argent reçu à l'œuvre de bienfaisance.

En effet, lors de la vente des titres à un tiers, le particulier réaliserait un gain en capital imposable à 50 % sur la plus-value des titres depuis leur acquisition. Or, ce gain en capital est réputé à zéro lors du don des titres à un organisme de bienfaisance.

M^e Khashayar Haghgouyan est professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université Laval.

Le bulletin *Pérénnia* est publié à l'intention de la communauté universitaire, des diplômés et des amis de l'Université Laval. Les informations contenues dans ce bulletin ont été recueillies et traitées avec le plus de précision possible. Elles ont pour but de vous présenter des informations générales et non des conseils juridiques ou fiscaux. Elles ne sauraient remplacer les recommandations de votre conseiller financier et de votre conseiller juridique. Les collaborations extérieures dans le présent bulletin, qu'elles soient spontanées ou sollicitées, n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Rédaction : Catherine Gagné

Coordination : Marie-France Simard

Graphisme et mise en page : Mouna Nesri et Flavie Robitaille-Dion



Marc Deschênes

Directeur du programme de dons planifiés *Pérénnia*

La Fondation de l'Université Laval
2325, rue de l'Université
Québec (Québec) G1V 0A6
(418) 656-2131, poste 406985
marc.deschenes@ful.ulaval.ca



La Fondation
Développement et relations
avec les diplômés



UNIVERSITÉ
LAV